

02 fév 2017 -11:17

De nouvelles routes maritimes le long des côtes belges et néerlandaises de la Mer du Nord accroissent la sécurité à partir du 1er juin 2017

À partir du 1er juin 2017, de nouvelles routes maritimes seront d'application le long des côtes belges et néerlandaises de la Mer du Nord, qui est l'une des mers les plus fréquentées au monde. Pour améliorer la fluidité du trafic et accroître la sécurité dans cette zone, les Pays-Bas et la Belgique adaptent conjointement leurs routes maritimes.

Les côtes belges et néerlandaises de la Mer du Nord se caractérisent par une activité économique intense avec la pêche, l'extraction de sable et de gravier, la navigation maritime, l'extraction de pétrole et de gaz, les parcs éoliens, le tourisme et l'industrie. Toutes ces activités rendent la navigation maritime très complexe.

Garantir la fluidité et la sécurité de la navigation en tenant compte aussi bien des intérêts économiques que des intérêts écologiques constitue une priorité. Mais le système actuel d'organisation du trafic pose problème.

C'est pourquoi la Belgique et les Pays-Bas ont élaboré une proposition commune pour une nouvelle organisation du trafic. Cette proposition contient de nouvelles règles de séparation du trafic, des modifications à l'organisation existante du trafic et la création de routes maritimes recommandées et de zones de précaution. Les zones de mouillage changent également et un réaménagement est réalisé autour des parcs éoliens existants. Parmi les parties concernées qui ont été consultées, citons la garde côtière, le Service Hydrographie, le Pilotage, les armateurs, la navigation de plaisance et les organismes de pêche et miniers.

Le nouveau système d'organisation du trafic définit des routes claires qui simplifient la navigation maritime. Le risque d'abordages diminue et donc également le risque de pollution. Grâce à la reconnaissance internationale du nouveau système d'organisation du trafic par l'OMI (Organisation maritime internationale), les activités gênant la navigation maritime seront interdites sur ces routes.

Une campagne d'information est lancée jusqu'au 1er juin pour informer tous les utilisateurs de la Mer du Nord, aussi bien au niveau national qu'à l'échelle internationale et que ce soit à des fins professionnelles ou récréatives. De plus, toutes les cartes maritimes seront adaptées et les marques seront déplacées ou supprimées. Les nouvelles cartes maritimes seront disponibles à partir de la mi-avril 2017.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site web :

http://mobilit.belgium.be/fr/nouvelles/nieuwsberichten/2017/nouvelles_routes_maritimes_le_long_des_cotes_belges_et_neerlandaises

Plus d'info :

Sven HEYNDRICKX - Porte-parole

SPF Mobilité et Transports

GSM: 0473/83.64.90

E-mail: presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports

City Atrium

Rue du Progrès 56

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 31 11

<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth

Porte-parole

+32 474 41 37 47

presse@mobilit.fgov.be